



Municipalité de Chelsea
LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET FONDS DE PROJET DE VIE COMMUNAUTAIRE

Les organismes communautaires à but non lucratif reconnus par la Municipalité de Chelsea peuvent demander des subventions pour financer des projets innovants et spéciaux.

Financement:

- Chaque organisme peut obtenir jusqu'à 3000 \$ ou 80% pour les projets admissibles
- L'organisme doit être responsable d'un minimum de 20% de toutes les dépenses admissibles
- 50% des dépenses de l'organisme peuvent être comptabilisées en heures de bénévolat

Admissibilité:

- L'événement doit avoir lieu lors de l'année en cours
- L'organisme doit avoir d'autres sources de financement que la municipalité
- Démontrer une contribution significative au développement des loisirs dans la municipalité
- Être accessible aux résidents de Chelsea.
- Promouvoir un sentiment de fierté et d'appartenance chez les résidents de Chelsea.
- Ne pas faire concurrence ou être en conflit avec des projets similaires ou des événements qui ont lieu dans la municipalité de Chelsea.

Comment effectuer une demande:

- Remplir et signer le formulaire de demande de projet 2016
- Joindre des documents demandés dans le formulaire de demande
- Envoyer le formulaire et les documents pertinents par courriel ou par la poste au moins 12 jours avant la rencontre du Comité des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire

Les projets approuvés par le comité seront référés à l'administration et au Conseil municipal pour approbation.

Les agentes de développement communautaire sont disponibles pour vous aider lors du processus de demande.

Informations: Marie-Danielle Michaud ou Anouchka Soto
Agentes en développement communautaire

Téléphone: 819-827-6228

Adresse courriel: loisirs@chelsea.ca

Adresse postale: Service des Loisirs, des sports et de la culture
Municipalité de Chelsea
100 Old Chelsea Road
Chelsea, Quebec J9B 1C1